

Décision du Président n°DEC2026-02-025

Objet : Attribution du marché réfection de l'assainissement et création de vestiaires à la déchetterie de Bégard

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R2123-1 1° ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024, DEL2024-06-148 du 25 juin 2024, DEL2025-05-117 du 27 mai 2025 portant délégation d'attributions du Conseil d'agglomération au Président ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant la consultation, publiée sur MEGALIS le 24 octobre 2025 et dans un journal d'annonces légales le 27 octobre 2025, passée en procédure adaptée ouverte, en vue de l'attribution du marché pour la réfection de l'assainissement et la création de vestiaires à la déchetterie de Bégard :

- Lot 1 : Terrassement - Assainissement
- Lot 2 : Démolition - Gros-œuvre
- Lot 3 : Structure bois - Bardage - Menuiserie extérieures et intérieures
- Lot 4 : Isolation - Cloisons - Plafond
- Lot 5 : Revêtements de sols durs - Faïence
- Lot 6 : Peinture
- Lot 7 : Plomberie sanitaires - Ventilation simple flux
- Lot 8 : Electricité - Chauffage

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 10 février 2026 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : Attribuer les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des candidats désignés ci-après ;

Lot 1 - Terrassement - Assainissement	12 470.00 € HT soit 14 964.00 € TTC		
SARL LE BELLEC	ZA de Kerscavet	22740	LEZARDRIEUX
Lot 2 - Démolition - Gros-œuvre	35 999.88 € HT soit 43 199.86 € TTC		
BIDAULT Maçonnerie	6 rue des Quartiers	22800	SAINT DONAN
Lot 3 - Structure bois - Bardage - Menuiserie extérieures et intérieures (PSE : Fourniture et mise en œuvre d'un châssis ouvrant à la française sur une allège vitrée en remplacement d'une porte métallique)	20 632.42 € HT, suivant la retenue de la PSE soit 24 758.90 € TTC		
BIDAULT Menuiserie	6 rue des Quartiers	22800	SAINT DONAN
Lot 4 - Isolation - Cloisons - Plafond	10 400.00 € HT soit 12 480.00 € TTC		
OPI	31 rue de Kerbiquet	22140	CAVAN
Lot 5 - Revêtements de sols durs - Faïence	9 403.42 € HT soit 11 284.10 € TTC		
CRLB LE BORGNE	6 rue de l'Emondoir	22120	QUESOY
Lot 6 – Peinture	5 514.60 € HT soit 6 617.52 € TTC		
SARPIC SAS	P.A.E DU PERRAY - 13 rue Louis Paturel	22950	TREGUEUX
Lot 7 - Plomberie sanitaires - Ventilation simple flux (PSE : Fourniture et pose d'une armoire séchante collective pour vêtements, gants, bottes, chaussures)	15 013.64 € HT, suivant la retenue de la PSE soit 18 016.37 € TTC		

ATS - Armor Thermique Sanitaires	10 rue des Frères Lumière	22440	TREMUSON
----------------------------------	---------------------------	-------	----------

Lot 8 - Electricité – Chauffage	8 381.60 € HT soit 10 057.92 € TTC		
AM ELEC	9B ZA de Kergré	22970	PLOUAMAGOAR

Article 2 : Signer tous les documents relatifs à ce marché y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale), ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance ;

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 10/02/2026

Le Président
Vincent LE MEAUX

